

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2011**

Présents : MM CHOPELIN, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, GAUFRIAU, Mme GODART, M.FERAL, MM. DIOT, TALATIZI et, MARCEAUX.

Absents, excusés et représentés :

- Mme BIASON a donné pouvoir à Mme GODART
- Mme PINEZIC a donné pouvoir à M.CHOPELIN
- M.PEDA a donné pouvoir à M. DIOT
- M.MUELLER a donné pouvoir à M.TALATIZI

Absents : Mmes DE LAERE, SCHMIT et MM GOURMELON et TASSEL,

Secrétaire de séance : Mme GODART

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, procède à l'appel et charge Madame GODART d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant la modification des taux des taxes locales pour l'année 2011. L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise qu'il a dû convoquer aujourd'hui le Conseil Municipal pour évoquer le point de l'intercommunalité avant le 7 avril prochain.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2011 après les observations suivantes :

- Monsieur BROQUET demande les modifications suivantes :
 - **page 2** : A la question de Monsieur PEDA quant à la somme totale stipulée en page du 10 du compte administratif soit un montant de 389 400,02 euros, Monsieur BROQUET précise qu'il s'agit bien du même montant inscrit au chapitre 10 « **Dotations, fonds divers et réserves** » de la page 5.
 - **page 4** : Monsieur BROQUET rappelle à l'assemblée les reports de 2009 à savoir :
 - Section de Fonctionnement : excédent 243 464,34 euros
 - Section d'investissement : déficit 361 030,02
 - Monsieur BROQUET rappelle également les résultats de l'année 2010 et propose d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice M14 de la commune pour l'année 2010 comme suit :
 - Section de Fonctionnement : excédent 362 091,80 euros
 - Section d'Investissement : déficit 113 049,08 euros
 - Monsieur BROQUET précise le résultat de clôture de l'exercice 2010 (résultats 2010 + reports 2009) :
 - Section de Fonctionnement : excédent 605 556,14 euros
 - Section d'Investissement : déficit 474 079,10 euros

En conséquence, Monsieur BROQUET précise qu'il convient de couvrir le déficit d'investissement et propose d'affecter dans le cadre du budget M14 de la commune pour l'année 2011 :

- Déficit d'investissement reporté : 474 079,10 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 : 474 079,10 euros
- Excédent de fonctionnement reporté : 131 477,04 euros
- **page 5** : Pour autant, Monsieur BROQUET précise que cela n'implique pas une augmentation pour les entreprises. En effet, il est précisé que le taux de C.F.E. est calculé en tenant compte du transfert au niveau communal des taux du Département et la Région soit 11,33% auquel s'ajoute le taux de la commune de 10,47%, soit un total de 21,80%. A ce taux est appliqué un coefficient de 0,88074 ce qui donne le taux de 19,20%. Ainsi, Monsieur BROQUET précise qu'il n'y a donc pas d'autres cotisations pour les entreprises.
- **page 6** : A la question de Monsieur Marceaux quant à une augmentation des tarifs du prestataire Véolia en 2011, pour les entreprises, Monsieur BROQUET précise qu'il y a une petite augmentation à hauteur de 2,1%.
- A la remarque de Monsieur MARCEAUX quant au fait d'augmenter un peu cette année la TEOM auprès des entreprises, Monsieur BROQUET répond qu'il y a une réelle réflexion à porter sur le sujet étant donné l'augmentation du tonnage ramassé, mais que cette année le SMITOM a changé son mode de calcul et le gain pour la commune se montera à 15 000,00 euros pour 2011 et en contrepartie, il n'était pas judicieux de modifier ce taux.
- **page 13** : Monsieur BROQUET explique que les réserves sur l'assainissement vont être appelées à disparaître avec les futures opérations liées aux travaux d'assainissement. Aussi, il paraît important que la commune prévoit un fond de roulement lui permettant de s'assurer un mois de trésorerie d'avance, c'est-à-dire 150 000,00 euros dont 75 000,00 euros provisionnés cette année. Cette écriture reviendra tous les ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Suppression de deux postes d'agents spécialisés des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet et à raison de 22 heures hebdomadaires de travail suite à départ en retraite

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, à l'unanimité, de la suppression de deux emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et de 22 heures hebdomadaires dans le grade d'agents spécialisés des écoles maternelles de 1^{ère} classe – cadre d'emploi d'agents spécialisés des écoles maternelles.

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2011 comme suit :

Filière : sanitaire et sociale

Cadre d'emploi : agents spécialisés des écoles maternelles

Grade : agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

Ancien effectif : cinq

Nouvel effectif : trois

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

POINT n°2 : Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, à l'unanimité, de la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe – cadre d'emploi des adjoints techniques,

MODIFIE le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2011 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques

Grade : adjoint technique de 1^{ère} classe

Ancien effectif : zero

Nouvel effectif : un

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

POINT N°3 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle section ZH n°41

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

PREEMPTÉ, à l'unanimité, la parcelle cadastrée parcelle section ZH n°41 sur l'estimation faite par le Service des Domaines soit 4 240 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette préemption.

POINT N°4 : Renouveaulement de la convention de veille et d'intervention foncière avec la SAFER

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention de surveillance et d'intervention foncière présentée par la SAFER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

POINT N°5 : Enquête publique : Demande de régularisation administrative des activités de traitement de déchets dangereux de verre et d'autorisation d'exploiter une installation de traitement de déchets non dangereux de verre et de modifier les conditions d'exploitation présentée par la Société PATE SAS pour son établissement situé Chemin des Carrières aux Viormes – Route de VILLEVAUDE à VILLEPARISIS.

Rapporteur : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

EMET, par 10 voix **POUR** et 4 **ABSTENTIONS**, un avis favorable à la demande de la Société PATE SAS.

POINT N°6 : Interdiction de recherche et d'exploitation de pétrole ou de gaz schiste par la technique dite de la fracturation hydraulique.

Rapporteur : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

INTERDIT, à l'unanimité, sur l'ensemble du territoire communale la recherche et l'exploitation des huiles, pétrole ou gaz dits « de schiste » ou non-conventionnels.

POINT N°7 : Modification des taux des taxes locales pour l'année 2011

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation : 16,72%

Foncier Bâti : 15,62%

Foncier Non Bâti : 50,01%

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,20%

POINT N°8 : Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés publics participant à la création de l'intercommunalité « communauté de communes des portes de la Brie »

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADHERE, à l'unanimité, au groupement de commandes pour la passation de marchés publics participant à la création de la future intercommunalité « communauté de communes des portes de la Brie »

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Claye-Souilly, coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE la constitution et le fonctionnement de la composition MAPA tels que définis dans la présente délibération, **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21H15